



RÈGLEMENT SPORTIF 2024

ÉPREUVE DE STAND UP PADDLE

1. GÉNÉRAL	2
2. ÉPREUVES	2
2.1 Programme	2
3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE	2
3.1 Conditions de participation	2
3.2 Matériel requis	4
4. PARCOURS / BALISAGE / CHRONOMÈTRE	4
5. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ	4
6. CLASSEMENT PODIUM, PRIZE MONEY	5
7. ANNULATION ET ENGAGEMENT	5
8. RÉCLAMATION	5
9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	6
10. DROIT À L'IMAGE	6

OUTDOORMIX FESTIVAL

1. GÉNÉRAL

L'épreuve de "Stand Up Paddle" fait partie du challenge European Open et SUP River Tour et est affiliée à la FFCK. Elle est organisée dans le cadre de l'Outdoormix Festival le samedi 18 et dimanche 19 mai 2024. Cet événement est co-organisé par l'association loi 1901 WeAreHautesAlpes, représentée par M. Clovis BRICE, en qualité de co-président et l'association Pau Pyrénées stand up paddle représenté par son président Nicolas FAYOL.

Le check-in et les inscriptions sont clôturés 2 h avant chaque compétition.

2. ÉPREUVES

La compétition de Stand Up Paddle est affiliée à la FFS. Elle rassemble deux épreuves de SUP River : un boarder-cross et une Long Race.

- **SUP river Long Race** : l'épreuve se déroulera le samedi 18 mai 2024. Le départ se fera à partir du Pont de Fer sur la Durance et se terminera après le franchissement de la vague de la Clapière à Embrun. Sous la forme d'un contre la montre, les pagayeurs s'affrontent sur un parcours de 2,5 km. Un départ toutes les minutes est prévu.
- **SUP river Boarder-Cross** : L'épreuve se déroulera le dimanche 19 mai 2024. Le départ se fera au niveau de la vague de la Clapière. Parcours de 200 à 400 mètres avec des passages obligés autour de bouées. Poules de 4 ou 6, les 2 ou 3 premiers passent aux tours suivants.

2.1 Programme

SAMEDI 18 MAI	- Meeting : 9 h 30 → 11 h - Long Race : 11 h → 12 h
DIMANCHE 19 MAI	- Meeting : 9 h → 10 h - Boarder Cross : 10 h → 12 h ▷ Podium : 14 h → 14 h 30

3. CONDITIONS ET MATÉRIEL OBLIGATOIRE

3.1 Conditions de participation

L'épreuve de "Stand Up Paddle" est ouverte à tous les compétiteurs disposant d'une licence FFCK en règle ou d'un certificat médical pour la pratique du S.U.P. en compétition datant de moins de 3 ans à la date de la compétition. L'âge minimum requis est de 14 ans. Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée. Il est demandé à un mineur de fournir en plus des autres documents une autorisation parentale à la pratique compétitive du Stand Up Paddle. Toute inscription à l'épreuve de "Stand Up Paddle" est individuelle, nominative et non cessible. Aucun remboursement total ou partiel ne sera fait par l'organisation.

OUTDOORMIX FESTIVAL



Pour pouvoir prendre le départ, chaque concurrent doit s'être acquitté des frais d'inscription pour l'épreuve (sur le site Internet www.outdoormixfestival.com ou à l'accueil de l'événement), avoir fourni les documents nécessaires et être équipé du matériel requis.

Avant de partir sur les épreuves, chaque concurrent devra passer à l'accueil du village événement retirer son dossard. Une caution de 15 € sera demandée à chaque participant. Attention, un participant qui n'aura pas récupéré son dossard, ne pourra participer aux épreuves de Stand Up Paddle.

3.2 Matériel requis

- **Équipement du pagayeur** : Gilet, casque, chaussures fermées et leash sur ceinture largable obligatoire, protections suffisantes contre le froid. La température étant assez fraîche, nous vous conseillons d'être équipé d'une combinaison néoprène épaisse ou d'une dry suit.
- **Les planches** : Pour toutes les épreuves, les cotes sont de 11 pieds et moins, sur des boards gonflables (planches rigides interdites)

4. PARCOURS / BALISAGE / CHRONOMÈTRE

Le départ de l'épreuve de SUP River Boarder Cross se fera sur le spot de la vague de la Clapière. Le départ de l'épreuve de SUP Long Race se fera au niveau du Pont de Fer - La Clapière.

Le Commissaire de Course est officiellement chargé du contrôle des aspects sportifs de la compétition. Seul le Commissaire est spécifiquement responsable du chronométrage, des temps morts pour les problèmes mécaniques et de l'application des sanctions. La confirmation de la présence des coureurs et la remise des prix se font également sous sa responsabilité. Il fera aussi office de Délégué Technique si personne n'a été désigné à cet effet.

Les parcours de chaque épreuve seront balisés par des bouées, les points dangereux seront signalés par des signaleurs kayakistes agréés. Toutes les coupes et non-respects du parcours seront sanctionnés par des pénalités sur le chronomètre du participant pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Des commissaires de piste seront placés tout au long du parcours pour constater toute infraction au règlement. Leurs rapports donneront au jury le pouvoir de décision quant à la mise hors course du concurrent ou de la pénalité.

5. ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement. Une assurance "individuel accident" est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne, ainsi que pour tout accident causé à des tiers. Les frais médicaux et d'hospitalisation demeureront, quant à eux, à la charge des participants (assurance personnelle). L'organisation décline toute responsabilité en cas de

OUTDOORMIX FESTIVAL



perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipement individuel et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'abandon du participant pendant la course, aucun remboursement ne sera effectué.

6. CLASSEMENT PODIUM, PRIZE MONEY

À l'issue des trois épreuves, un podium Overall sera réalisé en additionnant les places des épreuves en SUP Cross et Long Race. En cas d'égalité, l'épreuve de Long Race primera. L'annonce des différents classements qui seront établis en fonction des genres et âges des compétiteurs et les chronomètres individuels seront affichés en face de l'accueil du village événement. Des récompenses, dont un Prize Money de 300 € pour le et la gagnante, et des lots seront attribuées d'après le classement général. L'organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir. La présence des concurrents récompensés à la remise des prix est obligatoire. Les lots ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas envoyés ultérieurement par la poste, en dehors des prize money, pour lesquels un virement pourra être effectué après événement.

7. ANNULATION ET ENGAGEMENT

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et/ou les différents parcours, afin de veiller à l'intérêt et la sécurité des participants. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve de "Stand Up Paddle" et ne pourra procéder à aucun remboursement. Toute inscription à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement peut entraîner le retrait par l'organisation du dossard du compétiteur.

ATTENTION : en cas de force majeure ou de mauvaise météo, l'organisation se réserve le droit de déplacer les épreuves. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence d'un sportif aux horaires modifiés des épreuves.

En tant que sportif participant à l'Outdoormix Festival, vous êtes l'image de votre sport et de l'événement. Il vous est donc demandé de respecter le staff, le public, les autres participants, mais également le matériel, les structures et la propreté du site. En cas de non-respect de ces règles de savoir-vivre, des sanctions pourront être appliquées par le Commissaire de course (aide au nettoyage ou aux réparations, distribution de goodies, voire des sanctions pénales si le Commissaire de course juge que la faute nécessite un renvoi vers les autorités compétentes.)

Pour l'achat de "FULL PASS", les soirées concerts sont comprises dans le pass, en cas d'annulation des concerts, aucun remboursement ne sera effectué.

8. RÉCLAMATION

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 min après son arrivée. Les réclamations sur le classement doivent être déposées dans un délai de 30 min après

OUTDOORMIX FESTIVAL



l'affichage des résultats.

9. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site. Des poubelles seront à disposition et elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

10. DROIT À L'IMAGE

Par sa participation à la compétition de "SUP River Tour" lors de la 10^e édition de l'Outdoormix Festival qui se tiendra du 17 au 20 mai 2024, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette manifestation.